

Mairie de LE HOM
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 Septembre 2016

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Membres afférents au Conseil Municipal : 63
Membres en exercice : 62
Membres présents : 45
Membres qui ont pris part à la délibération : 52

Ville LE HOM

Conseil Municipal : Séance du 27/09/2016

Date de Convocation : 16/09/2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept septembre à 20 h 15,
Le Conseil Municipal de la commune LE HOM, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :
M. Philippe LAGALLE, Maire de la commune LE HOM.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC,

M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE,

M. Guy BIZET, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCHELLES, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK,
Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Olivier PRINS, M. Jean-François LERICHE,
Mme Françoise LECOUSIN, M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

Mme Elisabeth CLERIS, Mme Aline BOUET, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,
M. Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY,
Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - M. ANTY Guillaume, Mme DOUCHET-LEMOINE Catherine

ABSENTS REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR(S) : 7

MANDANT	MANDATAIRE
M. BIED-CHARRETON Benoît	M. GEHANNE Gérard
Mme BONNICARD Catherine	M. BIZET Guy
Mme BIZET Christelle	Mme HEBERT France
Mme HUCK Marie-Céline	M. LAGALLE Philippe
M. MARGUERITE Gilbert	M. LERICHE Jean-François
Mme LANGEVIN Marjolène	M. LAUNAY Didier
Mme REIGNIER Madeleine	Mme LECOUSIN Françoise

ABSENTS :M. Olivier CARRIOU, M. GALLIER Laurent, M. GASNIER Jacques, M. HAMELIN Patrick,
M. LEMULLOIS Dominick, M. MOUNIER Mickaël, M. MUZARD Jean-Philippe, M. VALLAT Nicolas

M. GEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Présentation du Rallye « 4 L TROPHY »
par Grégory LAVENANT et Thomas VEREECKE
- **SDEC ENERGIE :**
 - Révision des statuts
 - Retrait de la Communauté de Communes de CABALOR
- **Ressources Humaines :**
 - Convention de mise à disposition de personnel par la CCSN.

Sujet d'ordre général

- Organisation du séminaire du 8/10
- Présentation du nouveau régime indemnitaire des agents
 - 1) protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)
 - 2) RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel).

- **Questions Diverses**

Projet Rallye 4L Trophy :

Deux jeunes étudiants (LAVENANT Grégory et VEREECKE Thomas de Hamars) en 1^è année BTS ACSE (Analyse – Conduite – Stratégie de l'entreprise agricole) au lycée agricole de SEES, ont pour projet de participer en 2017 au Raid humanitaire étudiant « 4L TROPHY ».

Ils ont été invités à venir à cette réunion pour présenter leur dossier sponsoring.

Ce raid, qui aura lieu du 16 au 26 février 2017, reliera Biarritz à Marrakech. Chaque équipe remettra au minimum 10 kg de denrées alimentaires non périssables à la Croix Rouge Française avant son départ de Biarritz. MM. LAVENANT et VEREECKE emmèneront des sacs, des cahiers, des stylos et des sacs de sports garnis pour les jeunes marocains démunis. Avec la directrice de l'école Notre Dame, ils organisent des échanges entre les élèves harcourtois et de jeunes marocains.

Le budget pour ce voyage est de 8 250 €. Avant d'exposer leur projet, ils ont contacté de nombreuses entreprises pour les sponsoriser. Le 16 octobre prochain, ils organisent une soirée poule au pot à Hamars pour contribuer à réunir les fonds nécessaires à la réussite de leur projet

Le Conseil Municipal les remercie de la présentation ainsi effectuée, et les informe que le Conseil sera amené à prendre une décision, suite à la demande de subvention présentée, lors d'une prochaine séance.

SDEC ENERGIE :

Adaptation statutaire :

Compte tenu du contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie, comme dans celui de l'organisation territoriale, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a jugé nécessaire d'actualiser le contenu des statuts du syndicat, afin de :

- Permettre à la Communauté urbaine de Caen la Mer d'être représentée au Comité Syndical, comme le prévoit l'article L. 5215-22 du CGCT, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Préserver la représentativité des communes et la péréquation des territoires (communes rurales/communes urbaines),

- Conforter l'action du SDEC ENERGIE au bénéfice de ses membres, en matière de transition énergétique et de compétences à la carte,

Le Comité syndical, a approuvé lors de ses réunions les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble des adhérents du SDEC ENERGIE doivent désormais se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification des statuts.

Le Conseil Municipal, après exposé, adopte à l'unanimité la modification des statuts du SDEC ENERGIE
Par 50 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Retrait de la CdC de CABALOR

La Communauté de Communes de Campagne et Baie de l'Orne (CABALOR) regroupant 9 communes du Nord de Caen avait transféré au SDEC ENERGIE sa compétence Eclairage Public sur les voiries déclarées d'intérêt communautaire ainsi que la maintenance de l'éclairage public de ses communes membres.

Dans le cadre du nouveau Schéma Directeur de Coopération intercommunal du Département (SDCI), la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ (Pays d'Auge – Dozuléen) n'exercera pas cette compétence Eclairage Public. Ce qui implique que les communes, retrouvant la compétence, transféreront ou pas à titre individuel leur compétence au SDEC ENERGIE.

La Communauté de Communes de CABALOR n'étant adhérente au SDEC ENERGIE que pour cette compétence, celle-ci a donc sollicité son retrait du SDEC ENERGIE, par délibération en date du 31 Mars 2016.

Le Comité syndical du SDEC ENERGIE a délibéré le 2 juin 2016 afin d'approuver le retrait de la communauté de CABALOR du syndicat.

Cette décision a été notifiée aux communes adhérentes qui disposent de 3 mois pour délibérer.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le retrait de CABALOR du SDEC ENERGIE.

Par 52 voix pour, 0 Abstention, 0 voix contre

R.H. : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'adjoint administratif, transférée à la Commune de LE HOM au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de travail hebdomadaire de 4/35^{ème}, assure la permanence de la mairie de CAUMONT SUR ORNE, Commune déléguée et le reste de son temps, travaille au secrétariat de la Commune de LE HOM.

Par ailleurs, elle travaille à la Communauté de Communes de la Suisse Normande et depuis le 1^{er} septembre dernier et est mise à disposition de la Commune LE HOM pour assurer le secrétariat à la mairie déléguée de CURCY SUR ORNE. Cette convention permet de gérer la situation administrative de l'agent dans l'attente de l'avis de comité technique pour procéder à l'augmentation de son temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de mise à disposition de l'agent, à raison de 4/35^{ème}, durant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 octobre 2016, pour assurer le secrétariat de la Commune déléguée de CURCY SUR ORNE et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

2^{ème} PARTIE DE SEANCE :

Les questions appelant une décision du Conseil Municipal ayant été abordées, Monsieur le Maire informe le Conseil que la présentation qui va suivre concernant la mise en place du Protocole PPCR et du RIFSEEP est faite à titre d'information, le Conseil Municipal sera amené à en délibérer ultérieurement :

MISE EN PLACE DU PARCOURS PROFESSIONNEL, CARRIERES ET REMUNERATIONS

Dans le cadre de l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, de nouvelles dispositions prévoient les premières applications du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Le protocole recouvre quatre éléments particuliers :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui intervient entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020 en fonction de la catégorie A, B ou C et en fonction du cadre d'emplois.
- La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale.
- La réorganisation des carrières en reclassant les fonctionnaires concernés.
- Les fonctionnaires subissent en contrepartie de la revalorisation des points d'indice, un abattement sur tout ou partie des indemnités (décret n° 2016-588 du 11 mai 2016), mettant ainsi en œuvre la mesure dite du « transfert primes en points d'indice ». L'objectif est de permettre un rééquilibrage progressif entre la rémunération indiciaire et le régime indemnitaire. L'application de cette revalorisation indiciaire impliquera de manière concomitante la mise en œuvre de cet abattement sur le régime indemnitaire perçu par chaque agent.

A ce jour, seule la catégorie B a été reclassée à compter du 1^{er} janvier 2016, 5 agents au sein de notre Collectivité sont concernés. Les catégories C et A seront impactées en 2017.

MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESIONNEL

Dans la continuité de la mise en place de l'entretien professionnel, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**).

Compte tenu du principe de parité en matière indemnitaire entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale, la transposition du RIFSEEP dans cette dernière est possible au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels des corps de l'Etat correspondants.

L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste.

Le Complément Indemnitaire (CIA) est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Un travail en amont est à fournir :

- Répartition des agents en groupes par fonctions et par catégories
- La fiche de poste
- Les critères d'attribution de l'IFSE
- La définition des montants « planchers-plafonds »
- La détermination de la part fixe par cotation des postes
- La mise en place de l'éventuel complément indemnitaire (CIA)

Organisation du Séminaire « LE HOM 2020 » :

M. LAGALLE présente l'organisation proposée et les thèmes pouvant être abordés (il est proposé d'ajouter les réseaux VRD à l'atelier N° 2 et les équipements culturels à l'atelier N° 4).

Les Conseillers sont invités, à confirmer leur présence, à contacter un collègue si demande de permutation et informer le secrétariat par mail.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la demande qu'il lui a été faite, un arrêté interdisant la baignade à Caumont sur Orne a été pris le 21/9/2016.

Il est fait remarquer que la baignade est interdite dans l'Orne par arrêté préfectoral (8/7/1986).

Mais bien que la baignade « sauvage » dans des lieux qui ne sont pas aménagés soit aux risques et périls des intéressés, il est de la responsabilité du Maire de signaler pour des motifs de sécurité et de salubrité publique et d'interdire les baignades dans des lieux présentant des dangers.

C'est donc au titre de la Mission du Maire (Signalisation du danger et des mesures d'organisation, en vue de l'intervention rapide des secours,) que cet arrêté a été pris.

- Dégradations et Incivilités :

Suite aux diverses plaintes de riverains, un courrier a été adressé à l'ensemble des riverains de la rue du Val d'Orne.

- Remerciements du Président des ACPG Thury-Harcourt pour la subvention accordée.

- Dossier barrage du HOM : dossier complexe en cours.

Le Conseil Municipal sera informé en temps utile dès qu'il y aura de nouveaux éléments.

- Demande d'information concernant les repas servis aux écoles publiques : sont-ils élaborés à partir de produits locaux ? (la demande sera transmise à la CCSN)

La séance s'est terminée à 22 H 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 25 Octobre 2016 à 20 h 15